

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e statisticien-ne, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, session 2021

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e statisticien-ne, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, au titre de l'année 2021 :

Monsieur THOMAZEAU François, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, président, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Madame YAO LAFOURCADE Anne-Françoise, professeure des universités de 2ème classe, vice-présidente, Université Clermont Auvergne, Clermont-Ferrand.

Madame PERICHON Nathalie, ingénieure de recherche de 1ère classe, experte, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Monsieur FRUGIER Stéphane, ingénieur d'études de classe normale, Rectorat de l'académie de Clermont Ferrand, Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 septembre 2021

Le Directeur Général des Services

François PAQUIS